Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_015-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 11/02/2026

Date de la convocation
05/02/2026

L' an 2026, le 11 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
06/02/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VIANNAIS Delphine à Mme HAYS Rachel
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam, MM : DUBOT Jean-Marc, LE BRAZIDEC Bertrand

Secrétaire de séance : M. BRUNEL Philippe

Réf : 02-26-015

Objet : RÉNOVATION THERMIQUE DES LOCAUX SCOLAIRES - LOT N°11 - ÉLECTRICITÉ - AVENANT N°1 POSITIF

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot considéré en application de la délibération du Conseil municipal n°05-25-066 du 1er juillet 2025 relative aux travaux de rénovation thermique des locaux scolaires;
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune (reste à réaliser 2025),
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de rénovation thermique des locaux scolaires :
. **Lot n°11 – Électricité** ;
Attributaire : entreprise A.J. ÉLECTRICITÉ, dont le siège est à Elven (56250)
Marché initial du 7 juillet 2025 - montant : 30 467,98 € HT.
Avenant n°1 - positif - montant : 1 088,30 € HT, soit + 3,57 % du marché initial ;
Nouveau montant du marché : 31 556,28 € HT.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_015-DE

Objet : plus-value pour installation d'un contrôle d'accès.
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

